

Hôpital Westminster

ya là une occasion inégalée pour le gouvernement fédéral de réserver un petit coin de ce grand pays qui est le nôtre à la mémoire de tous les citoyens courageux qui, pendant les nombreuses années de conflit, ont donné leur vie de façon à ce que nous puissions vivre dans la liberté et la paix.

Il est fort étrange que, bien que ce terrain splendide soit transféré à un gouvernement provincial ou à une municipalité, le gouvernement fédéral doive néanmoins assurer les services de l'hôpital, et les financer, alors qu'il a besoin de ces fonds pour d'autres anciens combattants et pour répondre à leurs besoins. La fédération déclare:

1. Que nous, Federation of British Canadian Veterans of Canada, demandons au gouvernement fédéral de conserver la partie de l'Hôpital Westminster située au sud de la Commissioners Road et à l'est de Wellington Road et que celle-ci soit consacrée à la mémoire de tous les Canadiens qui ont donné leur vie pour la défense de notre pays.

2. Qu'un nouvel édifice soit érigé sur ce site, ou que l'hôpital psychiatrique actuel soit rénové afin d'accueillir les chroniques, psychiatriques et ceux qui reçoivent des soins à domicile.

3. Que des relations soient établies avec les administrations locales de façon à ce que les malades qui ont besoin de traitements actifs soient transférés à l'hôpital principal.

4. Que le ministère des Affaires des anciens combattants conserve la surveillance et le contrôle de toutes les étapes du traitement et des soins.

J'ai dit plus tôt qu'à mon avis, les anciens ministre ou ceux qui ont décidé en 1963 le transfert des services hospitaliers n'avaient pas prévu ce que seraient nos besoins aujourd'hui, dans une situation différente. J'ai fait quelques recherches. Tout d'abord, je voudrais parler d'une lettre que m'a envoyée le ministre, le 17 septembre 1976. Cette lettre est bien vague. J'avais demandé quel était le nombre de lits disponibles pour les soins en hébergement dans les établissements du ministère, par rapport à 1963. La lettre se contente de dire qu'entre 1969 et 1976, le nombre de ces lits n'a même pas augmenté de 100. Je le répète, étant donné le nombre d'anciens combattants de la seconde guerre mondiale qui arrivent maintenant à la soixantaine et dont les besoins vont augmenter au cours des 10 ou 20 prochaines années, c'est une chose qui m'étonne un peu. Le ministre m'écrit:

● (1710)

On ne s'attend pas à ce que le nombre de lits réservés aux anciens combattants en vertu de l'article 29 varie beaucoup en 1977 ou 1978, sauf si certains hôpitaux sont transférés.

Je suppose que ce sont des fonctionnaires des services de traitement qui ont préparé cette lettre à l'intention du ministre. Il continue ainsi:

Un nombre de lits suffisant sera réservé pour les malades qui reçoivent des soins à domicile dans le cadre de l'accord et cela va sans doute favoriser les anciens combattants.

Le ministre et son personnel ne savent-ils pas combien de lits seront nécessaires? Après avoir vanté les mérites de tout ce qu'il promet de faire, pourquoi dit-il que les anciens combattants seront sans doute favorisés? Nous pouvons montrer au ministre des listes d'anciens combattants canadiens qui attendent des soins domiciliaires ou de longue durée. On a fait des promesses aux anciens combattants et pourtant le ministre se contente de dire qu'ils seront sans doute favorisés. J'ai sous les yeux des chiffres qui montrent quels seront les besoins au cours des 10 ou 20 prochaines années. J'ai ici le nombre d'anciens combattants qui touchent des pensions d'invalidité. Ils sont actuellement 82,516. Plus de 12,000 d'entre eux sont des anciens combattants de la première guerre mondiale âgés de 75 à 80 ans. Ceux qui reçoivent l'allocation d'anciens combattants sont au nombre de 91,392 et la majorité des 173,908 anciens combattants auront besoin de soins à domicile. Je

prends les anciens combattants qui touchent des pensions d'invalidité de 50 à 100 p. 100 pour vous faire remarquer que les anciens combattants de cette catégorie auront sans doute besoin de soins. Il y a encore 4,513 anciens combattants de la première guerre mondiale célibataires âgés de 75 à 80 ans, dont la plupart vivent probablement seuls. Les anciens combattants de la première guerre mondiale mariés sont au nombre de 7,869. Le ministre a dit que son ministère prévoyait seulement 2,927 lits pour 1976, mais il est évident qu'un de ses fonctionnaires devra revoir ces chiffres car il faudrait prévoir le nécessaire pour prendre soin des anciens combattants.

Si j'ai présenté cette motion portant dépôt de documents c'est sans doute avant tout pour faire remarquer qu'on me refuse le droit d'accorder de l'aide aux anciens combattants, ce que j'ai toujours fait depuis que je m'occupe des affaires des anciens combattants pour le compte de mon parti. Nous ne devons jamais refuser à un ancien combattant les soins qu'il mérite et que se sont engagés à leur donner les premiers ministres des 60 ou 70 dernières années.

J'aimerais vous citer des extraits d'un article rédigé par mon collègue, le député de Peace River (M. Baldwin) paru dans la revue *Reader's Digest*. On lit en tête de l'article: «Il est bien trop facile pour Ottawa de ne pas divulguer les faits et les données sur lesquels se fondent les décisions du gouvernement. Mais dans une démocratie, le public a autant le droit de savoir que les décisionnaires». Il est évident que l'hôpital Westminster sera probablement cédé sous peu. Le secrétaire parlementaire sait bien que je veux seulement m'assurer, avec la collaboration continue du comité permanent des affaires des anciens combattants, que ces anciens combattants recevront les soins voulus conformément aux engagements qui ont été pris. Le député de Peace River a mentionné dans son article une autre de mes motions dans laquelle je demandais qu'on dépose des documents au sujet d'une rencontre avec des hauts fonctionnaires afin de fixer une nouvelle date limite pour les demandes de prêts aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Ma demande a été rejetée à l'époque parce que les documents en question étaient confidentiels.

Je présente mes arguments avec toute la sincérité et la bienveillance que je ressens pour les anciens combattants et je suis certain de compter sur la collaboration de tous les députés, quelle que soit leur affiliation politique. Je sais que certains de mes collègues veulent participer à la discussion et je m'excuse d'avoir pris tellement de temps.

M. S. Victor Railton (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, il est regrettable que le ministre ne puisse être parmi nous aujourd'hui. Je suis certain qu'il aurait bien aimé prendre la parole au sujet de la motion proposée par le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall). Le ministre ne peut donner suite à la demande du député relativement au dépôt des lettres, procès-verbaux de réunions, télégrammes, contrats et accords entre le gouvernement fédéral et la province de l'Ontario en ce qui a trait à la cession de l'hôpital Westminster. C'est que nos fonctionnaires ont rencontré les autorités provinciales et n'ont pu jusqu'à maintenant conclure d'accord à ce sujet. Pour l'instant, nous réétudions la question, comme l'a déclaré le député. L'accord est toujours en voie de négociation et j'espère que nous rencontrerons bientôt des hauts fonctionnaires provinciaux.